

» Mais la jeune fille, surprise d'une aversion subite à l'ap-
 » proche du fétide vieillard, le repousse avec dégoût, en s'é-
 » criant qu'on l'a trompée, qu'on lui avait promis de la con-
 » duire à un magnifique et illustre prélat, et qu'elle ne souf-
 » frira pas qu'un prêtre décrépité et difforme lui fasse aucune
 » violence. Elle menace d'appeler au secours, et s'armant
 » d'un instrument de fer, elle jure qu'elle saura bien em-
 » pêcher que ce vieillard abuse d'elle.

» En vain le prélat essaye de fermer sa jolie bouche en y
 » appliquant une main desséchée ou des lèvres racornies et
 » baveuses; lorsqu'il s'approche pour la presser dans ses
 » bras, elle redouble ses clameurs. Voyant toutes ses tenta-
 » tives inutiles, le lascif vieillard se retire dans un cabinet
 » voisin, prend la toge et le chapeau qui distinguent les
 » princes de l'Église, et rentre en disant : Tu vois bien qu'on
 » ne t'a pas trompée, car je suis cardinal! Malgré cet impo-
 » sant costume, la jeune fille le repousse encore; Non, non,
 » dit-elle, jamais! — Eh bien donc! s'écrie-t-il, refuseras-tu
 » un pape? Et saisissant une tiare renfermée dans un coffret
 » d'ébène, il la pose majestueusement sur sa tête chauve
 » et blanchie. La jeune fille n'oppose plus alors de résistance;
 » elle se laisse dépouiller de ses vêtements; elle entre dans
 » cette couche impudique..... et s'endort en rêvant de
 » monceaux d'or et de pierreries !!!.....

» Qu'on applaudisse maintenant; la pièce est terminée!
 » Nous pourrions raconter mille anecdotes aussi scanda-
 » leuses que celle-ci, mais dont le dénouement a été plus tra-
 » gique; nous nous arrêterons là, pour ne point fatiguer notre
 » esprit de scènes dégoûtantes et monstrueuses. »

INNOCENT VI,

JEAN PALÉOLOGUE,

204^e PAPE.

JEAN I^{er},

JEAN CANTACUZÈNE,
 empereurs d'Orient.

roi
 de France.

Les cardinaux font un règlement pour restreindre l'autorité des papes.

— Élection d'Innocent VI. — Il casse le règlement fait par les cardinaux. — Ses projets de réforme. — Il entreprend de reconquérir les domaines de l'Église en Italie. — Retour de Nicolas Rienzo à Rome; sa mort. — Persécution contre les fraticelles. — Couronnement de Charles IV, empereur d'Allemagne. — Traité de l'empereur grec avec le pape. — Mort d'Innocent VI. — Révélation de sainte Brigitte.

Quelques jours avant de mourir, Clément VI, à la prière des cardinaux, fit plusieurs modifications à l'ordonnance de Grégoire sur le conclave; il autorisa les membres du sacré collège à établir des séparations entre les lits, et à conserver pour le service de chaque cardinal deux jeunes pages, clercs ou laïques, à leur choix; il leur permit en outre de se faire servir, pendant toute la durée du conclave, pour le dîner et pour le souper, un plat de viande ou de poisson, un potage, une salade, du fromage, du fruit ou des confitures. Une semblable ordonnance était d'autant plus agréable aux prélats, qu'elle leur laissait plus de facilité pour faire entrer leurs maîtresses dans le conclave sous des habits de pages, ou leurs mignons sous des habits de prêtres.

Six jours après la mort de Clément, les cardinaux se réunirent au palais pontifical pour procéder à l'élection d'un nouveau pape. On proposa d'abord le vénérable Jean de Birelle, général des chartreux; mais la majorité le repoussa, les cardinaux disant effrontément qu'ils ne voulaient pas d'un homme humble, chaste et rigide, pour gouverner l'Église; qu'il fallait, au contraire, sur le saint-siège un digne imitateur de Clément; et pour se prémunir contre les conséquences qui pouvaient résulter d'un mauvais choix, ils résolurent d'établir un règlement qui servît de contrepoids à la puissance du pape.

Ils décrétèrent en conséquence, « que les pontifes ne
 » pourraient créer des cardinaux qu'avec l'autorisation des
 » membres du sacré collège, et que le nombre ne dépasser-
 » rait jamais vingt; qu'il ne leur serait point permis de
 » frapper d'anathème un cardinal sans le consentement
 » unanime de ses collègues; que les papes ne pourraient
 » point s'emparer de leurs biens pendant leur vie ni après
 » leur mort; qu'il leur serait défendu d'aliéner ou d'inféoder
 » les terres de l'Église romaine sans le consentement des
 » deux tiers des cardinaux; enfin que le sacré collège, suivant
 » le privilège accordé par Nicolas IV, percevrait la moitié de
 » tous les revenus du pontife. Ils décidèrent en outre que
 » ni parent ni allié du pape ne serait promu à la charge de
 » maréchal de la cour pontificale, ni à celle de gouverneur des
 » provinces ou des domaines de l'Église; enfin qu'il serait
 » défendu au pontife de faire des traités avec les princes,
 » et de leur vendre le droit de prélever des décimes, ou de
 » les réserver à la chambre apostolique, sans l'approbation

» du sacré collège, dont les suffrages devaient rester libres
 » de toute influence. »

Se croyant bien garantis contre les empiétements de l'autorité pontificale, les cardinaux fixèrent leur choix sur Étienne Aubert, cardinal-évêque d'Ostie, qui fut intronisé sous le nom d'Innocent VI. Ce prélat était né auprès de la petite ville de Pompadour, dans la paroisse de Beissac; il avait été nommé professeur et docteur en droit civil à Toulouse, et avait ensuite occupé une des principales magistratures de cette ville. En 1337, il était passé à l'évêché de Noyon, d'où Clément VI l'avait tiré pour le nommer cardinal-évêque d'Ostie et grand pénitencier.

D'après Wernerus, le nouveau pape était humble, de mœurs régulières et excellent canoniste. Aussitôt qu'il eut été proclamé chef suprême de l'Église, il fut soumis aux épreuves de la chaise percée, et l'on procéda ensuite à la cérémonie du sacre.

Dès le lendemain de son exaltation, il révoqua le règlement publié par les cardinaux, quoiqu'il eût juré lui-même de l'observer, prétendant que le pape pouvait, sans commettre de péché, manquer aux serments du cardinal. Innocent était réellement parjure dans cette circonstance, néanmoins nous ne pouvons le blâmer sévèrement, puisqu'il agissait ainsi pour annuler plusieurs privilèges scandaleux, qui avaient été accordés par son prédécesseur aux membres du sacré collège; il diminua ensuite le nombre de ses domestiques, obligea les cardinaux à imiter son exemple, et rendit contre les commendes un décret ainsi conçu : « L'expérience a démontré que par suite du pri-

» vilége des commendes le service divin se trouve négligé
 » dans les églises; que l'hospitalité est refusée à l'infortune;
 » que les basiliques tombent en ruines, et que les droits de
 » bénéfices se perdent relativement au spirituel et au tem-
 » porel : en conséquence, nous révoquons les commendes et
 » concessions analogues de prélatures, de dignités et de bé-
 » néfices séculiers ou réguliers. »

Le saint-père employa tous ses soins à faire disparaître un grand nombre d'abus qui étaient depuis longtemps passés en coutumes à la cour de Rome, notamment les droits que les officiers de la chancellerie apostolique percevaient au nom de l'Église pour tolérer les prostituées, et les paiements des taxes que Jean XXII avait établies pour les incestes, pour les meurtres, pour les parricides, et généralement pour tous les crimes. Comme il n'ignorait pas que les officiers du saint-siège prolongeaient indéfiniment ou terminaient promptement les affaires soumises à leur jugement, suivant l'importance de la somme qu'on leur donnait, il voulut remédier à ces désordres scandaleux, et leur assigna de forts traitements, en disant : « Il faut rassasier ces gloutons, si l'on veut qu'ils s'éloignent de la table d'autrui. »

Non-seulement le pontife se montra aussi austère dans ses mœurs que son prédécesseur avait été corrompu, mais encore il eut le mérite de préférer le bien des peuples à son intérêt personnel. Ses trésors furent employés à l'organisation d'armées qu'il envoya en Italie, pour délivrer les provinces d'une foule de seigneurs qui s'étaient érigés en despotes, et qui tyrannisaient les citoyens. La première expédition fut confiée à Gilles Alvarès d'Albornos, son légat à latere, qui pé-

nétra dans les domaines de l'Église, où il ne trouva que deux villes qui reconnussent encore l'autorité du saint-siège, Montefalco et Montefiascone; les autres cités étaient toutes sous la dépendance des nobles, qui faisaient égorger indifféremment les partisans de l'empereur Charles et du pape.

Rome surtout était livrée à l'anarchie la plus déplorable; des bandes de voleurs à la solde de Jacques Savelli et des Colonna parcouraient les rues et la campagne, et détroussaient les fidèles qui venaient en pèlerinage à l'église des Apôtres. Pour mettre fin à ces désordres le peuple avait essayé plusieurs formes de gouvernement : après avoir eu des préfets et des tribuns, on avait pris des recteurs; ensuite on avait élu deux sénateurs, le comte Berthold des Ursins et Étienne Colonna. Sous ce dernier exercice, le mécontentement était parvenu à son comble par suite d'une augmentation considérable dans le prix des grains; des agitateurs accusèrent les sénateurs de vouloir s'enrichir en favorisant l'exportation des blés; on attaqua le Capitole, et le comte Berthold fut lapidé.

Innocent, qui désirait rétablir son autorité dans cette ville et dans l'Italie, adopta la marche que les rois de France avaient suivie depuis le règne de Philippe-Auguste, en s'appuyant sur le peuple pour renverser l'aristocratie. Il tira des cachots d'Avignon le républicain Nicolas Rienzo, et lui promit de le rétablir tribun à Rome s'il consentait à seconder le saint-siège dans ses projets de pacification. Rienzo accepta avec empressement les propositions du saint-père, et rejoignit le légat Gilles d'Albornos, qui marchait déjà sur Rome.

A l'approche de l'armée papale, les Colonna, Jacques

Savelli et leurs partisans garnirent les murailles d'artillerie de siège et se préparèrent à faire une vigoureuse résistance; mais dès que Nicolas Rienzo eut fait flotter son étendard, le peuple se rua sur les nobles, les chassa de la ville et ouvrit les portes au tribun, qui se rendit immédiatement au Capitole aux acclamations des citoyens.

Nicolas s'occupa de rétablir la justice et de remettre en vigueur les sages règlements qu'il avait faits avant sa captivité; mais comme il se trouvait obligé de faire partager son autorité au légat du pape, le peuple en prit de l'ombrage: ses ennemis l'accusèrent de vouloir assujettir Rome à un gouvernement théocratique, et montrèrent des lettres qu'ils avaient interceptées, et dans lesquelles Innocent VI lui donnait le titre de chevalier et de sénateur. Rienzo, qui était accouru pour arrêter la sédition, voulut prendre la parole afin de se défendre; à peine avait-il commencé sa justification, qu'un moine se faisant jour à travers la foule, se jeta sur lui un poignard à la main, et disparut après l'avoir frappé à la gorge. Le tribun tomba mort auprès du lion de porphyre de la grande place de Rome. Cette fin tragique laissa le légat seul maître dans la ville sainte.

De même que nous rendons pleine justice aux papes en glorifiant les actions qui ont illustré plusieurs pontificats, de même nous devons nous montrer sévères envers eux, lorsqu'ils s'écartent des préceptes de l'Évangile, et nous ne saurions trop appeler la réprobation des hommes sur les actes sanguinaires dont ils se sont rendus coupables. Ainsi Innocent VI, après avoir édifié la chrétienté par de grandes vertus pendant les premières années de son règne, tourna

tout à coup au fanatisme, et persécuta les hérétiques avec une fureur extrême. Il s'acharna plus particulièrement contre les fraticelles, qui confessèrent courageusement leur doctrine au milieu des tortures les plus effroyables.

Jean de Châtillon, l'un de ces infortunés, dont le supplice était offert en spectacle à la cour pontificale, défia la rage de ses bourreaux jusque sur le bûcher, et du milieu des flammes il cria au peuple: « Chrétiens, mes frères, je déclare en » présence de Dieu qui nous juge, que vous êtes dupes de la » fourberie du pape; au nom de mon salut, j'affirme que » Jean XXII, Benoît XII, Clément VI et Innocent VI sont » tous des ennemis de Dieu, des simoniaques, des faussaires, » des voleurs, des meurtriers et des hérétiques! »

Quelques historiens ecclésiastiques font remarquer l'impassibilité du saint-père dans cette circonstance comme une preuve de la bonté de son cœur, et s'étonnent qu'il n'ait point fait éteindre le feu du bûcher pour recommencer les tortures sur les membres pantelants de l'hérétique. Matthieu Villani, au contraire, laisse éclater son indignation contre ce pape, assez cruel pour entendre sans émotion les justes reproches d'un malheureux livré au supplice du feu pour expier ses vertus. « Si l'on veut, ajoute-t-il, se convaincre de la froide » cruauté de ce prêtre, il suffira de lire cette bulle, qu'il avait » publiée précédemment:

« Nous avons appris que des hommes appelés fraticelles » séduisent les peuples par leur humilité et leur apprennent à » manquer de respect au saint-siège; nous vous comman- » dons de les livrer aux inquisiteurs sans autre forme de » procès. »

Charles IV, ayant été informé que le pape avait rétabli son autorité dans Rome après la mort de Rienzo, lui fit demander la permission de venir recevoir la couronne d'or dans l'église de Saint-Pierre, ce qui lui fut accordé sous certaines conditions fort humiliantes. L'empereur fit d'abord son entrée à Milan nu-pieds, et reçut la couronne de fer du métropolitain de cette ville; ensuite il se rendit à Rome avec la princesse Anne, sa femme, sous des habits de pèlerins. Le jour même de son arrivée, il fut solennellement couronné empereur par Pierre Bertrandi, cardinal-évêque d'Ostie, et immédiatement après la cérémonie, il sortit de la ville sainte, selon la promesse qu'il avait faite à Clément VI.

Aucun prince avant lui n'avait montré autant de condescendance pour les papes; aussi Pétrarque, indigné de cet acte de lâcheté, lui écrivait-il : « Où cacherez-vous votre » ignominie, prince? comment! vous avez promis, et promis » sous serment de ne pas demeurer une seule journée dans » Rome! Quelle gloire pour un évêque d'humilier ainsi un » souverain qui devrait être le protecteur de la liberté! Com- » bien il doit être fier de vous voir ramper devant ses san- » dales! Quelle plus grande honte pour un empereur que » celle d'être foulé aux pieds d'un prêtre audacieux, et de se » contenter du titre de César, sans oser en habiter la demeure! » Allez! vous êtes bien digne de vivre dans Avignon, cette » ville qui est la sentine et le réceptacle de tous les vices!

» Je puis en parler, moi qui en connais les abomina- » tions : dans cette troisième Babylone, qui n'a d'égale que » Rome, il n'existe nulle pitié, nulle charité, nulle foi, nulle » crainte de Dieu; il n'y a rien de saint, de sacré, d'honnête,

» rien de l'humanité, en un mot. La pudeur, la charité, la » candeur en sont bannies; quant à la vérité, elle n'y est ja- » mais entrée. Comment trouverait-elle place dans un lieu où » tout est mensonge? L'air, la terre, les maisons, les palais, » les rues, les marchés, les temples, les chambres, les lits, » les ruelles, les angles des murailles, les hôtelleries, les » sièges des juges, le trône pontifical et les autels consacrés à » Dieu, tout est peuplé de fourbes et de menteurs; dans ce » labyrinthe infernal de cachots affreux ou de sombres pri- » sons, commande un Minos impérieux qui agit dans une » urne fatale le sort des humains. Au moindre signe du » maître, un minotaure, sous la figure d'un prêtre, se jette » sur les victimes et les entraîne dans le temple de Vénus » impudique. Non, la vérité ne pourrait se montrer dans ce » lieu infâme sans être violée! Malheur! trois fois malheur à » l'être candide qui se hasarderait dans cet abîme des vices! » il ne trouverait ni fidélité, ni amis sincères, ni une seconde » Ariane qui pût lui donner un fil pour le tirer de ce dédale » inextricable. Dans cette ville, les Champs-Élysées, le » Styx et l'Achéron sont considérés comme des fables ridi- » cules; la vie à venir, l'immortalité de l'âme, la résurrec- » tion de la chair, la fin du monde et le jugement dernier » sont appelés des contes et des sornettes; pour tout dire » enfin, le salut du genre humain gît dans l'or; c'est l'or qui » seul est capable d'apaiser le monstre, de l'enchaîner, de » le faire sourire. Avec de l'or vous pouvez déflorer vos » sœurs, égorger votre père; avec de l'or vous vous ouvrirez » le ciel, vous achèterez les saints, les anges, la Vierge, le » Saint-Esprit, Jésus-Christ et le Père éternel lui-même; le